



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/148

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Vu les besoins de sécurité liés aux travaux d'entretien du cimetière communal,
Considérant la nécessité de procéder à l'entretien du cimetière sis chemin du Carry à PIGNANS, en particulier pour des travaux de désherbage,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution des travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Le cimetière communal situé chemin du Carry à Pignans sera fermé au public le jeudi 10 avril de 7h00 à 17h00.

Article 2 :

Durant cette période, il sera formellement interdit d'accéder au cimetière communal afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la réalisation des travaux de désherbage et autres opérations d'entretien.

Article 3 :

Le service technique municipal sera chargé de l'exécution des travaux d'entretien et de garantir que la sécurité des citoyens soit respectée durant cette période de fermeture.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par les services techniques municipaux en collaboration avec la Police municipale.

La commune sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 04 avril 2025.

Le Maire,
Fernand BRUN

